

**PV du Conseil municipal  
du 8 avril 2016**

Le maire ouvre la séance, annonce les procurations et vérifie que le quorum est atteint.

Date de convocation : 04 avril 2016  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 18  
Votants : 19

L'an deux mil seize,

Le huit avril, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor Da Silva, Brigitte GAMBINI, Élise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, Françoise ROPERHE, Martine BARON, André STEPHANT, Marie-Christine BERROU, Loïc GARNIEL, André ROMIEUX

Absents excusés et représentés: Régis STEPHANT

Pouvoirs : Régis STEPHANT à Gilles Le MENACH

**DELIBERATION n°2016-01 : Compte de gestion Budget principal et budgets annexes**

Le Maire présente le compte de gestion du budget principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2015, Budget principal et Budgets annexes, visés et certifiés conformes par le Receveur municipal, qui n'appellent ni observations, ni réserves,

Considérant la concordance du Compte de gestion avec le Compte administratif,

Vu l'avis de la commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**DÉCIDE**

- d'adopter le compte de gestion 2015 Budget Principal

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision

**DELIBERATION n°2016-02 : Compte de gestion Budget Port Tudy**

Le Maire présente le compte de gestion de Port Tudy.

Isabelle GUELOU demande s'il est possible d'avoir le bilan d'ensemble du Pole Mer.

Gilles LE MENACH dit que Mme REMY le finalisera prochainement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2015, Budget principal et Budgets annexes, visés et certifiés conformes par le Receveur municipal, qui n'appellent ni observations, ni réserves,

Considérant la concordance du Compte de gestion avec le Compte administratif,  
Vu l'avis de la commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- d'adopter le compte de gestion 2015 Budget annexe Port Tudy
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision

**DELIBERATION n°2016-03 : Compte de gestion Budget Camping**

Le Maire présente le compte de gestion du Camping.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2015, Budget principal et Budgets annexes, visés et certifiés conformes par le Receveur municipal, qui n'appellent ni observations, ni réserves,

Considérant la concordance du Compte de gestion avec le Compte administratif,

Vu l'avis de la commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- d'adopter le compte de gestion 2015 Budget annexe Camping
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision

**DELIBERATION n°2016-04 : Compte de gestion Mouillages**

Le Maire présente le compte de gestion des Mouillages. Il indique que le déficit présenté est lié aux titres de recettes qui n'ont pas été envoyés dans les temps.

Loïc GARNIEL sort de la salle.

Brigitte GAMBINI rentre dans la salle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2015, Budget principal et Budgets annexes, visés et certifiés conformes par le Receveur municipal, qui n'appellent ni observations, ni réserves,

Considérant la concordance du Compte de gestion avec le Compte administratif,

Vu l'avis de la commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- d'adopter le compte de gestion 2015 Budget annexe Mouillages
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision

**DELIBERATION n°2016-05: Compte administratif 2015 – Budget principal**

Le Maire présente le compte administratif du Budget Principal qui n'appelle aucune observation.

Monsieur Dominique YVON quitte la salle.

Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH comme président de séance pour l'adoption du compte administratif 2015, budget principal et budgets annexes,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement son article L.2121-14  
 Vu l'instruction comptable M14,  
 Vu l'avis de la Commission Finances,  
 Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2015 Budget Principal, après en avoir délibéré,  
 Le Conseil municipal  
 Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,  
 DÉCIDE  
 d'adopter le compte administratif 2015 Budget Principal comme suit :

Sections	Réalisations 2015	Résultat d'exercice 2015	RAR au 31/12/15	Résultat N-1	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement					
Dépenses	2 540 694,23 €				
Recettes	3 124 754,04 €	584 059,81 €		247 633,78 €	831 693,59 €
Investissement					
Dépenses	754 227,93 €		202 135 €	636 073 €	167 323,13 €
Recettes	1 207 651,80 €	453 423,87 €	217 461 €		

#### **DELIBERATION n°2016-06: Compte administratif 2015 – Budgets annexes**

Le Maire présente le compte administratif des budgets annexes qui n'appellent aucune observation.

Monsieur Dominique YVON quitte la salle.

Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH comme président de séance pour l'adoption du compte administratif 2015, budget principal et budgets annexes,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement son article L.2121-14  
 Vu l'instruction comptable M14,  
 Vu l'avis de la Commission Finances,  
 Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2015 Budget Principal, après en avoir délibéré,  
 Le Conseil municipal  
 Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,  
 DÉCIDE

d'adopter le compte administratif 2015 Budget annexe Port Tudy comme suit :

Sections	Réalisations 2015	Résultat d'exercice 2015	RAR au 31/12/15	Résultat N-1	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement					
Dépenses	258 588,61 €				
Recettes	454 791,06 €	196 202,45 €		9 216,71 €	205 419,16 €
Investissement					
Dépenses	1 808 303,06 €		91 820 €	183 594,50 €	111 066,33 €
Recettes	1 861 796,23 €	53 493,17 €	110 855 €		

d'adopter le compte administratif 2015 Budget annexe Camping comme suit :

Sections	Réalisations 2015	Résultat d'exercice 2015	RAR au 31/12/15	Résultat N-1	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement					
Dépenses	10 855,13 €				
Recettes	29 612,10 €	18 756,97 €		0 €	18 756,97 €
Investissement					
Dépenses	14 957,90 €	-4 413,11 €	0 €	11 493,11 €	15 906,22 €
Recettes	10 544,79 €		0 €		

d'adopter le compte administratif 2015 Budget annexe Mouillages comme suit :

Sections	Réalisations 2015	Résultat d'exercice 2015	RAR au 31/12/15	Résultat N-1	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement					
Dépenses	5 327,26 €	5 314,30 €			5 314,30 €
Recettes	12,50 €			0 €	
Investissement					
Dépenses	23 685,40 €	5 025,05 €		10 571,25 €	15 596,30 €
Recettes	8 089,10 €				

#### **DELIBERATION n°2016-07: Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Budget principal et budgets annexes**

Le Maire présente les affectations de résultats de l'exercice 2015 qui n'appellent aucune observation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les instructions comptables M14,  
Vu le compte administratif 2015 du budget de la commune, tous budgets, y compris les restes à réaliser  
Vu l'avis de la Commission Finances,  
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention  
adopte l'affectation de résultat :

#### **Budget Principal - M14**

Besoin de financement de la section d'investissement : 167 323,23 €  
Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 167 324 €  
Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : 664 370 €

#### **Budget Annexe Port Tudy - M4**

Besoin de financement de la section d'investissement :  
Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 111 067 €  
Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : 94 352 €

#### **Budget Annexe Camping - M14**

Besoin de financement de la section d'investissement : 15 906,22 €  
Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 15 906,22 €

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : 2850,75 €

#### **Budget Annexe Mouillages - M4**

Besoin de financement de la section d'investissement : 15 593,30 €

Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 0 €

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Dépenses) : 5314,30 €

### **DELIBERATION n°2016-08: Budget primitif 2015 Budget Principal**

Le maire présente le BUDGET Principal 2016.

Le Maire rappelle que la participation des enfants aux activités mises en place dans le cadre des rythmes scolaires reste gratuite.

Le Maire rassure les associations sur le retour de l'électricité sur le site de Port Lay et demande à celles-ci d'être vigilantes sur les consommations de chauffage et d'électricité.

Gilles LE MENACH dit qu'une réflexion est menée sur la possibilité de réguler le chauffage de la salle des fêtes afin de diminuer les coûts.

Martine BARON demande comment s'explique la diminution des charges de personnel.

Le Maire dit que cela est lié au départ à la retraite de la comptable et à la fin du contrat d'un agent, recruté sur un poste de cadre A. Un recrutement sera sans doute envisagé mais sur un poste de catégorie B.

Le maire précise que ces économies sont faites afin de réaliser les engagements pris pendant la campagne. Il précise qu'aucun emprunt n'a été pris depuis 2014.

Victor DA SILVA demande s'il ne serait pas intéressant d'emprunter aujourd'hui, au vu des taux d'emprunt bas, afin de réaliser les travaux des routes.

Le Maire dit que les travaux ne pourront se faire sur une seule année et l'opportunité de faire des travaux à Port Lay change les priorités initiales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif principal, pour l'année 2016, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal**

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions,

- DÉCIDE,

d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2016 ci-annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, sans vote formel sur les chapitres

#### **Budget Principal**

Sections	RAR 2015	Propositions nouvelles BP 2016	Résultat N-1 reporté	Total
Fonctionnement				
Dépenses		3 543 470 €		3 543 470 €
Recettes		2 879 100 €	664 370 €	3 543 470 €

Investissement				
Dépenses	202 135 €	1 361 400 €	182 650 €	1 746 185 €
Recettes	217461	1528724		1746185

### DELIBERATION n°2016-09: Budget primitif 2015 Budgets annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote des budgets annexes primitifs Port Tudy, Camping, et Mouillages, pour l'exercice 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,

#### Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

DÉCIDE

d'adopter les budgets annexes primitifs Port Tudy, Camping, et Mouillages, pour l'exercice 2016, ci-annexés et conformément aux tableaux ci-dessous :

Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, sans vote formel sur les chapitres,

#### Budget annexe Port Tudy

Sections	RAR 2015	Propositions nouvelles BP 2016	Résultat N-1 reporté	Total
<b>Exploitation</b>				
Dépenses		567 852 €		567 852 €
Recettes		473 500 €	94 852 €	567 852 €
<b>Investissement</b>				
Dépenses	91 820 €	264 887 €		467 774 €
Recettes	110 855 €	356 919 €	91 820 €	467 774 €

#### Budget annexe Camping

Sections	RAR 2015	Propositions nouvelles BP 2016	Résultat N-1 reporté	Total
<b>Exploitation</b>				
Dépenses		32 350,75 €		
Recettes		29 500 €	2 850,75 €	
<b>Investissement</b>				
Dépenses		15 500 €	15 906,22 €	31 406,22 €
Recettes		31 406,22 €		31 406,22 €

#### Budget annexe Mouillages

Sections	RAR 2015	Propositions nouvelles BP 2016	Résultat N-1 reporté	Total
<b>Exploitation</b>				
Dépenses		58 935,70 €	5 314,30 €	64 250 €
Recettes		64 250 €		64 250 €
<b>Investissement</b>				
Dépenses		7 682,40 €	15 593,30 €	23 275,70 €
Recettes		23 275,70 €		23 275,70 €

## **DELIBERATION n°2016-10: Vote des taux de fiscalité directe locale communale**

Le Maire présente les taux et propose de les maintenir au niveau des années précédentes.  
Comme chaque année, et conformément au Code Général des Impôts, le Conseil Municipal est invité à fixer les taux des impôts directs locaux relevant de la commune,

La variation des bases d'imposition est la suivante :

	Bases effectives 2015	Bases prévisionnelles 2016	Variation des bases	Taux 2015	Produit à taux constant
Taxe d'habitation	4761066	4869000	2,260	13,68	666079
Taxe foncière (bâti)	3003893	3021000	0,569	29,4	888174
Taxe foncière (non bâti)	25640	25800	0,624	48,83	12598

**Produit attendu : 1 566 851 €uros**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 1636 B du Code Général des Impôts  
Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition et des bases prévisionnelles communiqué par les services de l'État,  
Vu l'avis de la Commission Finances,  
Considérant les informations transmises sur les bases et les allocations compensatrices de l'État, et les orientations du budget primitif 2015, considérant le produit attendu,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré,

### **Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer les taux des impôts directs locaux comme suit :

Taxe d'Habitation : 13,68 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,4 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 48,83 %

soit sans augmentation des taux pour 2016, par rapport à 2015.

## **DELIBERATION n°2016-11 : Modification du tableau des emplois**

Le Maire présente la modification du tableau des emplois. Ceci concerne principalement la suppression définitive d'emplois de postes non pourvus lié à des agents partis définitivement et/ ou à la création de poste suite à des avancements de grades et des modifications de fiches de postes :

Suppression d'emplois de postes non pourvus :

- Emploi TC d'accueil Mairie - agent en disponibilité illimitée (pour suivre son conjoint)
- Emploi TC de responsable médiathèque- agent muté dans une autre collectivité

Création de postes suite avancement de grades et modifications des fiches de postes et la suppression des postes libérés :

- Emploi Chargé d'urbanisme et comptabilité Port Camping: grade d'adjoint administratif de 1ère classe
- Emploi Agent polyvalent de Cantine : grade d'adjoint technique de 1ère classe
- Emploi Agent polyvalent Bâtiments : grade d'adjoint technique de 1ère classe
- Emploi Agent polyvalent voirie et espaces publics : grade d'adjoint technique de 1ère classe

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la délibération du 29 novembre 2011 portant approbation du tableau des emplois, et les délibérations suivantes portant création de postes et modifications de l'organisation des services,  
Vu le Budget primitif,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal,  
par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

### **DÉCIDE**

- d'approuver les modifications du tableau des emplois ci-annexés,
- d'approuver les créations et suppressions de postes afférentes.

DIT

que les crédits sont prévus au Budget primitif 2016.

### **DELIBERATION n°2016-12: Subventions aux associations**

Le Maire présente les subventions aux associations. Une diminution de 5 % a été calculée pour l'ensemble des associations à l'exception du FIFIG et de Musique à Groix. La subvention de l'USG est quant à elle en attente.

Le Maire précise que pour les associations de parents d'élèves que le montant de la subvention demeure identique à celui de 2015 même si les effectifs d'enfants diminuent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations concernées,  
Vu l'avis de la Commission Finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant voté</b>
LA KLEIENN	760 €
CERCLE CELTIQUE	570 €
MUSICANOU	1 500 €
MUSIQUE A GROIX	3 000 €
LES MOTS DITS	200 €
Y ART	190 €
PALETTE SUPRISE	190 €
FIFIG	10 000 €
SAINT GUNTHIERN	600 €
CARTOPHILES ET VIEUX PAPIERS	190 €
FOCALE	190 €
UN LIVRE UNE ILE	285 €



UPIG	340 €
AMICALE DES POMPIERS	1 000 €
AUMIG	1 000 €
THONIER BICHE - LES AMIS DU BICHE	1 000 €
ASAN GX	500 €
LE GRAND LARGE	425 €
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE	950 €
LES CHATS LIBRES	500 €
SOCIETE DE CHASSE	950 €
LES PETITS BOUTS DE CHOUX	250 €
USG	2 500 €
KARATE DO / OKINAGROIX	655 €
GYM GREC	475 €
CLUB NAUTIQUE DE GROIX	650 €
ILE DE GROIX RUGBY CLUB	2 100 €
Groix Basket Club	475 €
La Groisillonne	250 €
ANCIENS AFN	300 €
PERIS EN MER	1 100 €
APEL	48 € par élève
AMICALE DES PARENTS DU COLLEGE DE L'AIP	48 € par élève
AMICALE LAIQUE	48 € par élève

#### Subventions exceptionnelles pour des projets spécifiques

Cercle Celtique	Projet Enfance Jeunesse	300 €
Rugby Club	Déplacement au Pays de Galles	500 €
Amicale des pompiers	Fête de départ de la Cheffe de centre	500 €

#### **DELIBERATION n°2016-13 : Budgets annexes des logements communaux gérés par BSH – rue du Kra (Locmaria) et rue de l'église (Loctudy) – CG 2015 – BP 2016**

Le Maire présente le budget annexe des logements communaux gérés par BSH.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 19 voix pour 0 voix contre 0 abstentions

#### DÉCIDE

- d'approuver les comptes de gérance 2015 de BSH pour les logements rue du Kra (Locmaria) et place de l'église (Loctudy)
- d'approuver les budgets prévisionnels 2016 de BSH pour les logements rue du Kra (Locmaria) et place de l'église (Loctudy)

**DELIBERATION n°2016-14 : Autorisation du maire à recruter des agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité**

Le Maire présente.

Victor DA SILVA demande combien de saisonniers seront recrutés cet été et quelle organisation sera mise en place ?

Le Maire dit que 3 Agents Temporaire de Police Municipale et des animateurs seront recrutés.

Gilles LE MENACH précise que le parking des Halles sera en zone bleue pour l'été afin d'assurer plus de fluidité, avec des emplacements réservés pour les personnes qui travaillent aux Halles. Un bilan sera fait à la fin de l'été.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1° et 2°),

Considérant que les besoins du service peuvent amener le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activités dans les services suivants :

- services de la capitainerie de Port Tudy
- services Enfance – Jeunesse
- services culturels (Ecomusée, médiathèque)
- services techniques
- services administratifs
- service de la restauration scolaire
- service de la police municipale

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

**DÉCIDE**

- d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services de la commune,

Ces agents assureront des fonctions de

- services de la capitainerie de Port Tudy :

agent d'accueil et de surveillance, catégorie C, temps complet ou non complet

- services Enfance – Jeunesse :

agent d'animation, catégorie C, temps complet ou non complet

- services culturels (Ecomusée, médiathèque) :

agent d'accueil et d'animation, catégorie C, temps complet ou non complet

- services techniques :

agent polyvalent des services techniques, catégorie C, temps complet ou non complet

- services administratifs :

assistant administratif, catégorie C, temps complet ou non complet

- service de la restauration scolaire :

agent polyvalent de restauration, catégorie C, temps complet ou non complet

- service de la police municipale :

A.S.V.P. , Assistant temporaire de police municipale, catégorie C, temps complet ou non complet

Ces agents non titulaires devront justifier selon l'emploi considéré de niveau scolaire et/ou d'expérience

professionnelle.

Leur traitement sera calculé sur l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade de la catégorie C, ou au S.M.I.C. en vigueur, assorti le cas échéant d'une indemnité spécifique liée aux sujétions spécifiques des fonctions exercées.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **DELIBERATION n°2016-15: Chantier d'insertion – FSE - plan de financement – postes**

Gilles LE MENACH présente le plan de financement du chantier d'insertion. Il précise qu'à la fin de l'été les salariés du chantier iront nettoyer les villages.

Le Maire félicite Ludovic YVON, encadrant du chantier et son équipe pour le travail fait autour du fort du Grognon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif principal 2016,

Considérant l'intérêt du Chantier d'insertion Nature et Patrimoine porté par la commune pour le développement socio-économique du territoire, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### **DÉCIDE**

- de confirmer le maintien de 6 postes budgétaires en Contrats aidés spécifiques Chantier d'insertion, à 26h par semaine
- d'approuver le plan de financement suivant :

#### **CHANTIER D'INSERTION NATURE ET PATRIMOINE – COMMUNE DE GROIX**

##### **Plan de financement FSE 2016**

Dépenses	Observations
Achat divers	6 762
Salaire encadrant	33 810
Accompagnement socioprofessionnel	18 000
<b>TOTAL</b>	<b>58 572</b>

Recettes	Observations
Etat	2 078,50
Département	5 000,00
FSE	29 286,00
autofinancement	22 207,50
<b>TOTAL</b>	<b>58 572</b>

### **DELIBERATION n°2016-16 : Tarifs 2016 – Compléments**

Le Maire dit qu'une personne utilise le dojo à titre professionnel. Cette personne démarre son activité et a quelques clients. Aussi, il est proposé le tarif comme suit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des activités à but lucratif se développent dans le secteur de la pratique et l'accompagnement sportif, répondant à un besoin et participant au développement économique du territoire, Considérant les besoins de recourir aux salles spécifiques du type Dojo, salles du Pôle enfance, pouvant

accueillir ces pratiques douces sans modification des lieux,  
Considérant qu'il y a lieu d'établir un tarif horaire d'utilisation pour des activités à but lucratif, c'est-à-dire pour lesquelles le professionnel est rémunéré directement par les personnes recourant à ses services,  
Que ce tarif est à distinguer du prêt gracieux aux associations loi 1901.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

#### DÉCIDE

•de voter le Tarif suivant pour 2016 :

Location de salles

Dojo et salles spécifiques assimilées

Utilisation pour activités à but lucratif\*: 5 € par heure

\* Professionnel rémunéré directement par les personnes ayant recours à ses services

#### **DELIBERATION n°2016-17 : Acquisitions de terrains – Projet Parking de Port Tudy**

Le Maire présente l'acquisition des terrains appartenant à la famille Lanco. Ceci va permettre de lancer le marché de travaux en Mai et le démarrage des travaux du parking en Septembre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2016,

Considérant l'approbation par le Conseil municipal du projet d'aménagement du parking situé dans le vallon de Port Tudy, et la nécessité d'acquérir des parcelles mitoyennes de la parcelle communale et du domaine public,

Vu les estimations réalisées par les Services des Domaines en décembre 2015,

Vu le courrier d'accord transmis par les propriétaires des terrains concernés,

Vu le plan de bornage contradictoire réalisé par le géomètre et présenté en conseil municipal,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

#### DÉCIDE

- d'acquérir un terrain d'une contenance totale de 1663 m<sup>2</sup> environ situé sur les parcelles désignées  
AD 304 pour 664 m<sup>2</sup>  
AD 160 pour 110 m<sup>2</sup>  
AD 158 pour 308 m<sup>2</sup>  
AD 159 pour 362 m<sup>2</sup>  
AD 305 pour 219 m<sup>2</sup>  
dans le vallon de Port Tudy, au prix de 25 € le m<sup>2</sup>, plus frais d'actes,  
selon le plan ci-annexé
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition et à désigner le notaire chargé de l'acquisition.

DIT

que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Martine Baron demande quel est le programme concernant l'accueil de l'Office de Tourisme.

Marie-Françoise ROGER dit qu'à ce jour aucune décision n'a été prise et qu'il est toujours question de trouver un lieu.

Martine BARON demande si des études sont prévues sur la suite à l'érosion du sentier, due aux pluies.

Thierry BIHAN dit que seul les travaux liés au blokaus situé sur la plage sous le VVF sont urgents. Des services de l'état se déplacent la semaine suivante.

Isabelle GUELOU demande où en est le recrutement du directeur de l'EHPAD ? Le Maire dit que cela concerne le CCAS. Une dizaine de candidatures a été reçue parmi lesquelles une présélection sera faite pour les entretiens. Le Maire précise, qu'à sa demande, un audit est en cours au sein de l'EHPAD.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance : 19 h 40.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.